

## Célébration du 1er mai “journée mondiale du travail”

*La célébration du 1er Mai, Journée Mondiale du Travail, a été commémorée à GCB, comme à l'accoutumée, par l'organisation d'une cérémonie organisée en l'honneur des travailleurs de l'Entreprise, le 05 mai 2019 au niveau de la salle des conférences Chréa, Hôtel Mercure à Alger.*



*Messieurs Abdelghani BENDJEBBA Président Directeur Général  
& Abdelkrim SELMANE Secrétaire Général du Syndicat d'Entreprise & Président du Comité de Participation.*

le Président Directeur Général Monsieur BENDJEBBA Abdelghani, dans son discours d'ouverture, a félicité les travailleurs et les travailleuses à l'occasion de la consécration de cette journée, remerciant, en la circonstance, les gratifiés du jour pour leur long parcours professionnel durant lequel ils ont fait preuve d'abnégation, de sérieux et de dévouement à l'Entreprise, ainsi que le reste des travailleurs pour leurs efforts consentis et leurs apports considérables dans l'atteinte des objectifs fixés par l'Entreprise et la réalisation des différentes performances, exhortant tout un chacun à poursuivre sur cette voie, celle de la rigueur et de la persévérance pour que l'Entreprise continue à prospérer dans un climat social empreint de sérénité et d'engagement.

Pour sa part, Monsieur Abdelkrim SELMANE Secrétaire Général du Syndicat d'Entreprise & Président du Comité de Participation a abordé l'ensemble des acquis au profit des travailleurs et des bons résultats enregistrés par GCB.



Il y a lieu de signaler que cet évènement a été couronné d'un accord conclu entre la Direction Générale et le Partenaire Social portant sur les points suivants :

- Augmentation du salaire de base de 7000 DA.
- Augmentation d'indemnité de nuisance 20% pour ceux moins de 100 DA/J et de 10% au-delà de 100 DA/J ;
- Augmentation d'indemnités de délais de route comme suit:  
Augmentation de l'indemnité de frais de route 3.5 da à 4.5da/Km soit 28,57% ;  
Augmentation de l'indemnité des repas de 220 da à 280 da soit 27.27% ;  
Augmentation de l'indemnité de nuitée de 220 à 300 da soit 36.36% ;
- Augmentation de 30% pour l'indemnité travail posté ;
- La régularisation des travailleurs âgés de 58 ans et plus (deux catégories pour ceux qui sont à la catégorie de 07 à 10 et une catégorie pour ceux qui sont à la catégorie de 11 à 12) ;
- Le lancement d'une campagne de promotions au profit des travailleurs ayant travaillé plus de 05 années pour les permanents et 60 mois pour les contractuels à chaque fois que la situation financière de la Société le permettra ;
- La régularisation de la situation des travailleurs maîtrise ou exécution portant des diplômes universitaires par leur positionnement dans la catégorie 'Cadre' ;
- La répartition des activités œuvres sociales par direction et par projet.



A l'issue de cette cérémonie, il a été procédé à la remise des médailles de mérite au profit des travailleurs et des chefs de projets, des médailles vermeilles pour les travailleurs ayant 30 ans de service et Or pour 25 ans de service.



*L'attribution de la madaille de travail reste un moment fort dans la vie de GCB et du travailleur.*



Il est à mentionner que pendant la journée du 02 mai, toutes les Directions et les structures de GCB ont célébré cet évènement par la remise de médailles d'ancienneté et de reconnaissance aux travailleurs (des médailles Argent pour les travailleurs ayant 20 ans de service et des médailles bronze pour les travailleurs ayant 15 ans de travail au sein de GCB).